

Recherche, coopération universitaire et formation**Accords-cadres avec les Universités des Etats membres de la COI**

Pour donner suite à la décision 7.e du 35^{ème} Conseil des ministres « *[validant] le projet d'accord-cadre de coopération avec l'Université de La Réunion et [invitant] le Secrétariat général à étendre cette collaboration aux autres universités et institutions de recherche de la région* », le Secrétariat général a élaboré des projets d'accord-cadre sur le modèle de celui-ci entre la COI et l'Université de La Réunion.

La formalisation de la relation entre le Secrétariat général de la COI et les universités la région devrait permettre de :

- Mieux mobiliser la communauté des chercheurs de l'Indianocéanie dans la mise en œuvre des projets portant, entre autres, sur le climat et la biodiversité, la sécurité maritime, la santé, le genre... en tenant compte des champs d'expertises des universités ;
- Faciliter la mise en réseau des universités de la région pour la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs, la formation, la recherche.

Les projets d'accord-cadre sont présentés en annexe

Formation et mobilité en Indianocéanie

En référence à la décision 7.f du 35^{ème} Conseil des ministres « *[encourageant] le Secrétariat général à élaborer et mettre en œuvre un projet régional de mobilité axé sur la formation universitaire et professionnelle entre les pays du grand océan Indien, suivant le modèle du programme « ERASMUS » et en tenant compte des initiatives régionales existantes* », le Secrétariat général a mobilisé une expertise permettant d'établir une cartographie des acteurs, institutions et offres de formation dans la région et de pré-identifier les axes de coopération envisageables dans le cadre d'un programme régional.

En complément, l'Agence française de développement a indiqué sa disponibilité à soutenir le Secrétariat général dans ce domaine en mobilisant des experts chargés de conduire une étude d'opportunité complémentaire de la cartographie réalisée. Cette mission d'expertise proposée par l'AFD permettrait, en outre, de fixer les grands axes d'un programme régional de mobilité et de formation ainsi que les modalités de celui-ci.

Dans le même temps, le Secrétariat général a noté l'importance de mobiliser les administrations nationales ainsi que les acteurs privés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle dès les étapes de consultation et de formulation d'un projet afin que celui-ci :

- Soit en phase avec les schémas directeurs de l'emploi à long terme tenant compte des priorités sectorielles nationales, des opportunités de mutualisation et du fait que 60% des métiers qui seront pratiqués dans 20 ans n'existent pas aujourd'hui ;
- Tienne compte des avantages comparatifs des Etats membres ainsi que des projections démographiques permettant de capitaliser dans certains cas sur « un dividende démographique » en faveur du développement économique et social ;
- Une étape structurante vers un programme régional de long terme dans le domaine plus large de l'éducation.

Aussi, le Secrétariat général propose l'organisation d'Assises régionales de la formation et de la mobilité étudiante et professionnelle qui réunirait les ministres en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle ainsi que les hauts fonctionnaires responsables de ces politiques publiques, les représentants des institutions de formation privées ou encore les opérateurs économiques qui, dès aujourd'hui, ont besoin de pouvoir bénéficier d'un bassin de compétences techniques et professionnelles pour répondre aux besoins de développement actuels et futurs des différents secteurs d'activités.

Ces Assises seraient l'occasion de présenter le résultat des études conduites, de prendre connaissance des priorités, expériences et besoins des Etats membres et d'affiner les axes d'un projet régional de formation et mobilité en vue d'un accord du 36^{ème} Conseil des ministres de la COI pour le démarrage d'activités.

Renforcement du pôle « formation » au sein du Secrétariat général

Au regard de l'importance donnée par les instances aux questions de formation et de mobilité et tenant compte du vaste champ d'opportunités qui s'ouvrent dans le domaine, notamment avec la formalisation attendue de relations de travail avec les universités de la région, il apparaît nécessaire de renforcer le domaine d'intervention chargé des questions de formation, de mobilité étudiante / professionnelle et de recherche. C'est dans ce sens que le Secrétariat général a manifesté son intérêt auprès de la présidence française du Conseil des ministres pour le déploiement d'un expert technique international (ETI) spécialiste de ces questions.

Cet ETI serait chargé de soutenir les efforts de préparation, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation d'activités en faveur de la formation universitaire et professionnelle. Son expertise serait, en outre, mobilisée dans le cadre ou dans la mise en œuvre des recommandations des Assises régionales, dans la formulation et l'instruction d'un projet régional de formation et mobilité ainsi que dans le suivi-évaluation des actions de formation dont plusieurs interviennent dans d'autres projets thématiques de la COI (climat, météorologie, pêche, sécurité maritime, culture...).

Signature d'accords-cadres et conventions de partenariat

Donnant suite aux décisions 7.b, 7.c et 7.e, le Secrétariat général a finalisé les démarches devant mener à la signature des conventions et accords avec (i) le CIRAD dans le cadre de la Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement – océan Indien (PReRAD-OI) ; (ii) l'IRD ; (iii) avec l'Université de La Réunion.

La pandémie de Covid-19 ayant rendu difficile les déplacements inter-îles et l'organisation des signatures, il est à noter que ces accords et conventions validés par les instances pourraient être signés en marge du Conseil extraordinaire du Conseil des ministres de la COI du 26 novembre 2021.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres de :

- a) Donner mandat au Secrétariat général pour engager les négociations avec les universités de la région en vue de la formalisation d'accords-cadres ouvrant la voie à des collaborations en faveur de la formation, de la mobilité et des actions thématiques portées par la COI ;**
- b) Demander au Secrétariat d'organiser dans les meilleurs délais des Assises de la formation et de la mobilité étudiante et professionnelle et de mobiliser les ressources nécessaires à cette fin auprès des partenaires au développement ;**
- c) Réitérer l'intérêt des Etats membres pour l'élaboration d'un projet régional de formation et de mobilité tenant compte des conclusions et recommandations des Assises régionales sur le sujet pour examen à la prochaine session du Conseil des ministres de la COI ;**
- d) Prendre note de l'opportunité d'accueillir un Expert technique international dans le domaine de la formation au Secrétariat général de la COI et de solliciter l'accord de la partie française à la demande du Secrétariat général ;**
- e) Se féliciter de la consolidation des partenariats avec les structures régionales de recherches et de formation, notamment à travers les accords et conventions qui seront signés avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'Université de La Réunion.**

Rappel : Décision 7 du 35^{ème} Conseil des ministres

Décision 7. Recherche, coopération universitaire et formation

Le Conseil des ministres :

- a) Confirme le soutien au Secrétariat général dans ses efforts pour la réalisation d'actions concrètes en coopération universitaire et recherche ;
- b) Invite le Secrétariat général à renouveler l'accord-cadre de coopération scientifique régionale avec le CIRAD qui s'appuie sur la plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan Indien – PRÉRAD-OI, la Préfecture de La Réunion, la Région Réunion et à soumettre, à cet effet, le projet d'accord pour examen préalable ;
- c) Valide le projet d'accord-cadre de partenariat avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
- d) Demande au Secrétariat général d'organiser un atelier technique régional sur un projet d'accord de consortium pour la mise en oeuvre du Grand observatoire de l'océan Indien (G2OI) ;
- e) Valide le projet d'accord-cadre de coopération avec l'Université de La Réunion et invite le Secrétariat général à étendre cette collaboration aux autres universités et institutions de recherche de la région ;
- f) Encourage le Secrétariat général à élaborer et mettre en oeuvre un projet régional de mobilité axé sur la formation universitaire et professionnelle entre les pays du grand océan Indien, suivant le modèle du programme « ERASMUS » et en tenant compte des initiatives régionales existantes ;
- g) Invite le Secrétariat général à mener une réflexion sur la mise en place d'un fonds régional dédié à la mobilité universitaire.

Annexes :

- a. *Projet d'accord-cadre avec l'Université des Comores*
- b. *Projet d'accord-cadre avec l'Université de Madagascar (Antananarivo)*
- c. *Projet d'accord-cadre avec l'Université de Maurice*
- d. *Projet d'accord-cadre avec l'Université des Seychelles*